



Syndicat National de l'Éducation Physique
de l'Enseignement Public
Fédération Syndicale Unitaire

Nréf. SGal/CH

Paris, le 23 janvier 2020

Monsieur Pierre MATHIOT
Comité de suivi de la réforme du Bac

Monsieur,

Un arrêté et une circulaire¹ pour la mise en place d'un nouveau CCF pour le Bac ont été publiés contre l'avis du CSE, dont le syndicat représentatif de l'EPS. L'enquête, lancée par le SNEP FSU au premier trimestre auprès des enseignants de lycée, confirme le large rejet à plus de 90% de ces textes. Nous ne faisons pas partie du comité de suivi, nous n'avons pas été auditionnés, mais nous tenions à vous alerter sur les problèmes posés par cette mise en place au forceps, dans un temps très contraint, et avec des effets à court terme néfastes pour les élèves. Tout cela était pourtant prévisible, nous l'avions annoncé l'an dernier.

Les problèmes sont de 2 ordres : le pilotage qui génère aujourd'hui des inégalités fortes entre les académies, et le contenu qui, lui, va générer de grandes inégalités entre les élèves.

La philosophie de ces textes est de transférer le travail de construction des référentiels de certification, qui étaient du ressort logique de l'institution pour un diplôme national garantissant un traitement égal de tous les élèves, sur les équipes d'établissement.

Problèmes de pilotage

1/ Chaque académie gère le dossier comme bon lui semble, ce qui produit évidemment des tensions et, déjà, des inégalités flagrantes sur l'ensemble du territoire, voire entre les territoires. Certaines équipes sont d'ores et déjà sommées de rendre leur travail, qui, rappelons-le, n'est en principe applicable que l'année prochaine. Pour d'autres, au contraire, il semble que l'Inspection Régionale soit plus raisonnable et évite toute pression inutile à ce stade.

2/ L'Institution doit ensuite « valider » les référentiels fournis. Elle sera dans l'incapacité de le faire correctement puisqu'il va falloir étudier tous les retours de tous les lycées d'une académie. Dans certaines académies, on fait appel à des enseignants, n'enseignant parfois pas en lycée. Autrement dit ce sont des collègues qui vont « valider » le travail d'autres collègues. Un problème éthique de taille : ces collègues « aidant » l'inspection vont devoir être rémunérés pour cette « évaluation », sauf à trouver des bénévoles, alors que ceux qui font véritablement le travail ne le seront pas...

3/ Les enseignants, aujourd'hui, sont pris par leurs enseignements et leurs évaluations, sans compter tout le travail qui, aujourd'hui, est devenu chronophage : réunions multiples, suivi des élèves, rencontres avec les parents, orientation, remplissage des livrets, tâche de professeur principal, sport scolaire, etc. Leur demander un travail de cette nature, en plus du reste, est inacceptable. Soit c'est

¹ Le BO n°31 (29/08/19) modifie l'arrêté de 2011 sur les modalités d'organisation du CCF pour les baccalauréats général et technologique. Le BO n° 36 (3/10/19) en précise le contenu par une circulaire et son annexe

une surcharge impossible à faire dans de bonnes conditions, soit ce sera fait à la place d'autre chose. Dans le premier cas, on aura nécessairement un travail non satisfaisant, et dans le second on sacrifie les élèves actuels pour se consacrer à ceux de demain.

4/ Dans certaines académies, il faudrait rendre le travail en ce moment. C'est totalement irresponsable. Encore une fois, le travail nécessaire pour répondre à la demande est extrêmement important. Rappelons que les derniers programmes ont aussi abandonné tout référentiel de formation par APSA. En d'autres termes les enseignants d'aujourd'hui doivent définir les contenus à enseigner, définir des protocoles d'évaluation et de certification et bâtir les référentiels d'évaluation et de certification. Tout cela en quelques semaines ? Ce n'est pas sérieux.

La raison devrait aboutir *a minima* à un moratoire quant à la mise en place du nouveau CCF. Le nouveau Bac peut très bien fonctionner en EPS sur la base de nos précédents textes, il n'y a strictement aucune urgence. En tout état de cause nous avons demandé aux équipes de ne rien envoyer avant début juin, c'est-à-dire après le rendu des notes du Bac.

Problèmes de contenus

Les principes du CCF au Bac, encore en vigueur aujourd'hui, ont été élaborés en 2003. Ils reposent sur des référentiels nationaux par épreuve garantissant le principe d'unicité de l'évaluation sur l'ensemble du territoire. Ces principes ont été largement partagés par la profession et faisaient culture commune. Ils ont donné aussi à l'EPS un statut dans le cadre du Bac qui était apprécié des enseignants comme des élèves, en sortant du bricolage en vigueur à ce moment-là.

Ce qui était contestable dans ce système, ce n'était pas ses principes, mais plutôt le refus de l'institution pédagogique de prendre en compte l'avis de la profession pour faire évoluer ces référentiels. Le SNEP FSU a contesté cette politique, et de nombreuses pétitions ont été largement signées par les enseignants d'EPS pour rejeter les modifications jugées arbitraires et intervenant souvent pendant l'été pour application à la rentrée suivante. Pour justifier les nouveaux textes le ministère (DGESCO et IG-EPS) a annoncé que les référentiels n'étaient pas bons, reconnaissant ainsi les critiques que nous faisons, mais sans bien sûr reconnaître que si c'était le cas, c'était tout simplement parce qu'il a rejeté systématiquement toutes les remarques que nous faisons.

Il n'y avait aucune nécessité de prendre à contre-pied une profession qui n'a jamais demandé pendant toute une période un retour en arrière. Plus troublant encore, le corps d'inspection, qui a défendu becs et ongles les référentiels nationaux, a totalement basculé en l'espace de quelques semaines en imposant le localisme.

Bref un retour en arrière d'une vingtaine d'années.

Autant de Bac EPS que de lycées, une EPS localisée et éclatée

Charge désormais à chaque équipe EPS de proposer « la déclinaison des référentiels pour chaque APSA choisie par l'établissement, dans le respect du cadre national ». Ce cadre national est en fait un ensemble de contraintes imposant notamment la répartition des points pour la note, nous y reviendrons.

Les épreuves nationales étaient, sur le principe, un outil de mesure des acquisitions en EPS sur l'ensemble du territoire. Avec ce « thermomètre » commun on pouvait établir des bilans, diagnostiquer les écarts (ex : écarts filles-garçons ; écarts entre APSA ; différences entre filières,...etc.), comme le faisait, avec un niveau inégal, le rapport de la commission nationale d'évaluation.

C'est un renoncement à un service public de l'EPS, ambitieux et égal pour tous les élèves.

La discipline va se priver de toute évaluation de ses effets, ce que signale le rapport de la Cour des Comptes sur l'Ecole et le Sport (12/09/19) qui consacre un chapitre à « l'absence de certification d'un socle national d'acquis » et mentionne que « Les modalités de conception et d'organisation de cette épreuve finale du cursus du secondaire ne garantissent pas le contrôle d'un niveau d'aptitude physique par une génération d'élèves. »

Une répartition des points imposée

Une EPS de moins en moins motrice (sur 12 points), et de plus en plus contributive avec des attendus méthodologiques et sociaux survalorisés (8 points).

Non seulement les savoirs physiques, sportifs et artistiques ne sont pas définis nationalement par APSA, mais en plus ils ne composent que 60% de la note ! La spécificité culturelle de la discipline, au travers de la technique et de la performance sportive et artistique, s'en trouve minorée. La même tendance appliquée à d'autres disciplines choquerait profondément. Que dirait-on si en mathématiques, la prestation d'un élève était notée sur 12 points et le reste sur du périphérique (aide aux autres élèves, tutorat...) ?

De plus ces procédures vont favoriser les élèves qui maîtrisent bien les codes scolaires. Les travaux de la commission nationale des examens, notamment sur les évaluations de la CP5 qui contiennent déjà dans la note finale une part importante sur des critères méthodologiques, ont montré que ce point était source de discrimination entre les élèves des différentes filières.

Autant de Bac EPS que d'élèves et une subjectivité renforcée.

Une liberté de choix possibles a été introduite pour les élèves et va créer une véritable usine à gaz et proposer un Bac « individuel ».

a) Choix de la modalité de l'épreuve pour l'AFL1 (attendu fin de lycée n°1)

Ex : dans le champ d'apprentissage 1... nombre d'essai, type de départ, d'élan, virage, etc.

Avec ce paramètre, tout barème commun devient impossible. Jusqu'à présent un seul barème de prestation pouvait être établi car l'épreuve se déroulerait dans un cadre avec des règles communes.

b) Choix du poids relatif dans l'évaluation entre AFL2 et AFL3 (entre 2 et 6 points). Sur quelles bases l'élève va opérer son choix ?

c) Choix des rôles pour l'AFL 3. Ex : pour les CA3, 2 rôles sont à choisir. La multiplication des possibilités offertes aux élèves rendent complexe l'évaluation le jour J.

Le comble est atteint avec la possibilité donnée aux élèves de choisir leur propre répartition de barème et ce sur quoi portera leur évaluation ! Encore une fois envisage-t-on en mathématiques que l'élève choisisse les problèmes et leurs coefficients ?

Si nous ne sommes pas opposés à la prise en compte des savoirs relatifs à différents rôles, encore faut-il que leurs savoirs soient clairement identifiés pour être évalués et que leur part dans la note soit raisonnable.

Attribuer 6 points à un élève au motif qu'il serait « essentiel pour le fonctionnement du collectif » et « apporterait une plus-value au groupe » pose problème. L'objet de l'EPS est-elle de former au management ? La subjectivité va prendre alors le pas et ouvrir la porte à nombre de contestations de notes.

En résumé nous nous acheminons vers une catastrophe annoncée :

- une perte de ce qui était reconnu, y compris à l'extérieur de l'EPS, comme intéressant : des épreuves définies nationalement pour tous et toutes,
- le retour à un bricolage localisé, qui va générer un travail conséquent et des tensions internes aux équipes,
- l'impossibilité de comparer d'un établissement à l'autre les acquisitions des élèves et leur niveau de prestation,
- l'ouverture aux multiples contestations des élèves et des parents (ça a déjà commencé),
- pour « compenser » tout cela, l'augmentation des pressions des corps d'encadrement pour limiter l'éclatement de la discipline.

Au total, des inégalités renforcées. Les élèves vont pâtir de ces orientations. Le comité de suivi a comme mission de « suivre » la réforme. Nous espérons que vous suivez aussi l'EPS dans ce contexte. Vous avez proposé des modifications dans certaines disciplines, nous vous demandons de faire de même pour l'EPS. Nous sommes prêts, sur la base de ce bilan, à en discuter avec vous.

Soyez assurés, Monsieur, de notre attachement au service public d'éducation.



Benoît HUBERT
Secrétaire Général

po/Sébastien MOLENAT
Responsable National Lycée